



324297 - À quoi sert la promesse faite aux auteurs de certaines bonnes oeuvres de leur construire des maisons au paradis?

question

Un hadith dit que celui qui accomplit 12 rakaa dans le jour et la nuit aura une maison construite pour lui au paradis. Mais le Coran mentionne que les pensionnaires du paradis y trouveront tout ce qu'ils souhaitent. N'est-t-il pas contradictoire de notre part de dire que faire telle ou telle chose nous permettra de recevoir ceci ou cela au paradis alors qu'Allah nous a informé que nous l'aurons.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il est confirmé que certaines oeuvres pies seront récompensées par la construction de maisons au paradis au profit de leurs auteurs. Sous ce rapport, Oum Habibah déclare avoir entendu le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) dire: « celui qui accomplit 12 rakaa dans le jour et la nuit aura une maison construite pour lui au paradis. » (rapporté par Mouslim, 728)

Il n'est pas juste qu'un musulman oppose à de tels hadiths d'autres comme la parole d'Allah le Très-haut: « Ceux qui disent: « Notre Seigneur est Allah », et qui se tiennent dans le droit chemin, les Anges descendent sur eux : « N'ayez pas peur et ne soyez pas affligés; mais ayez la bonne nouvelle du Paradis qui vous était promis. Nous sommes vos protecteurs dans la vie présente et dans l'au-delà; et vous y aurez ce que vos âmes désireront et ce que vous réclamerez, » (Coran, 41:30-31) sous prétexte que le paradis est déjà doté de tout ce que l'on y désirerait et que celui qui y sera admis aura le droit de désirer tant de maisons qu'il voudra et qu'il n'a pas besoin de faire une prière de 12 rakaa dans le jour et la nuit.

En effet, Allah le Très-haut a décrété de récompenser les bonnes oeuvres comme indiqué et Il ne



Il a fait que sur la base d'une sagesse parfaite. Aussi notre confiance en Sa sagesse, Sa grâce et Son équité devrait nous empêcher de nous interroger dans Ce sens. Allah le Très-haut dit: «Il n'est pas interrogé sur ce qu'Il fait, mais ce sont eux qui devront rendre compte [de leurs actes]. »

(Coran,21:23)

Cheikh al-Islam Ibn Taymiyyah (puisse Allah le Très-haut lui accorder Sa miséricorde) a dit : « le Transcendant est le Créateur, le Maître et le Roi de toute chose. Sa création repose sur une parfaite sagesse et apporte un comble de bienfaits et une miséricorde générale et particulière. On ne l'interroge pas sur ce qu'Il fait, non seulement parce qu'Il dispose d'une puissance irresistible mais parce que Sa science, Sa puissance et Sa sagesse sont parfaites. » Extrait du recueil des avis juridiques consultatifs islamiques (8/79).

Ibn al-Qayyim (puisse Allah le Très-haut lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Allah le Transcendant est sage; Il ne fait rien inutilement donc sans propos, sans viser un intérêt et une sagesse à travers l'acte. Mieux, tous Ses actes sont dictés par une parfaite sagesse. Ils découlent en plus de causes qui les entraînent. Sa parole et celle de Son Messager le prouvent si souvent qu'on peut pas en recenser le nombre et en circonscrire la fréquence. » Extrait de Shifaa al-ghalil,p.190.

Parmi les raisons qui peuvent expliquer cette promesse relative à la construction d'une maison au paradis figure:

Premièrement, le fait de réserver une récompense spéciale à certaines bonnes actions motive davantage le fidèle et augmente son désir de bien faire. Car la promesse dépasse l'entrée au paradis et y ajoute la jouissance d'un bienfait spécial. Cette motivation peut être ressentie par chaque croyant.

Deuxièmement, il se peut que les maisons en question se distinguent des autres à désirer par le croyant au paradis. C'est dans ce sens que les ulémas commentent le hadith d'Outhmane ibn Affan dans lequel il dit: « J'ai entendu le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dire: quiconque construit une mosquée (Boukayr dit : je crois qu'il a dit:) afin de complaire à Allah, Celui-ci lui en construira une maison pareille dans le paradis. » (rapporté par al-Boukhari,450 et



par Mouslim,533)

Ibn Radjab (puisse Allah le Très-haut lui accorder Sa miséricorde) a dit: « le qualificatif pareille ne renvoie pas à une construction de dimensions égales mais signifie (Allah le sait mieux) qu'on mettra à sa disposition une bâtisse immense et bien faite mais pas décorée.

Toujours est-il que le destinataire de la maison paradisiaque en jouira à la mesure du profit tiré par les gens de la mosquée qu'il leur a construite ici-bas. La maison dominera les maisons voisines du paradis comme sa mosquée domine ses voisines ici-bas.» Extrait de Fateh al-Baari, (3/320-321)
Ces maisons paradisiaques ne s'obtiennent qu'à travers l'accomplissement d'oeuvres déterminées. Dès lors, elles ne sont pas comme les autres bienfaits accordés au croyant au paradis par le seul fait qu'il les désire.

Troisièmement, il est vrai que le croyant aura ce qu'il désire au paradis mais nous ne savons pas s'il aille désirer ce bienfait déterminé ou pas. Car on peut retirer de son coeur le désir de ce bienfait de sorte qu'il en soit privé.

Il est bien connu que les gens reçus au paradis n'y connaissent pas le même degré de jouissance et qu'il ne sera donné à personne de demander un degré de jouissance supérieur à ce qu'il aura reçu car, autrement, ils seraient tous logés à la même enseigne.

Allah le sait mieux.